



Extra en restauration abusé

Par **evann**, le **22/08/2008** à **15:03**

Bonjour,

Je suis étudiante en Licence et je viens de découvrir les joies du travail en restauration pour les vacances. Je me pose plusieurs questions.

Tout d'abord, est ce que les journées d'essai sont légales?

De plus, une fois avoir réalisé un essai (sans être payé) dans un restaurant, celui ci m'a fait travaillé deux fois (un dimanche midi et un dimanche soir) et ne m'a payé que 40 euros. Pourtant le cumul des horaires de travail pour cette journée étaient de 10 h. Je trouve que ça ne fait pas beaucoup et je me sens cruellement exploitée mais "sans défense". Aie-je le droit à un recours quelconque?

Je vous remercie d'avance du temps que vous m'accorderez

Par **evann**, le **23/08/2008** à **17:25**

Re bonjour à tous

j'attends toujours une aide pour le cas que j'ai cité au dessus

Je me permet de rajouter une question. En parallèle, j'ai fait une soirée d'essai dans un autre restaurant (sans être payée ni signer aucun contrat). Cela s'est bien passer, et jusqu'à maintenant cela fait 5 soirées que je travaille la bas sans avoir signer aucun contrat. Mon

patron m'avait demandé le soir de mon essai mon numéro de sécurité social, je pensais qu'il allait me déclarer et me payer a la fin du moi "légalement", mais il m'a payer une soirée en liquide en me disant qu'il me déclarerait pas tous mes extras!

Je savais pas quoi faire et une ancienne serveuse avait apparemment pas du tout aimer ces "pratiques" et résultat, hier soir, l'URSAFF est venue et ils ont demandé les coordonnées de toutes les personnes travaillant et d'après ce que j'ai pu entendre, sur les 6 personnes présentes, aucune n'étaient déclarées pour ce soir la, dont moi! Mon patron a dit que j'allais être convoquée par l'URSAAF et que je devais leur mentir en leur disant que ce n'était que mon premier soir.

Je ne sais pas quoi faire, je ne veux, ni ne sait mentir à l'URSAAF. Quelles seraient les conséquences pour mon patron si je disais la vérité? et quelles seraient les conséquences pour moi si je mentais et qu'ils s'en aperçoivent? Ai-je le droit de me défendre en leur disant que je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre? C'est mon premier travail étudiant qui se passe pas bien et ça me stress de devoir faire face à ça.

Je vous demande votre aide, et vous remercie du temps que vous passerez à ma répondre.

Par **domi**, le **23/08/2008** à **20:09**

Je vous conseille fortement de dire la vérité à l'urssaf et de ne pas retourner dans ces établissements ! de plus si vous aviez été déclarée ,vos employeurs auraient dû vous remettre vos attestations d'embauche ! si ce n'est pas le cas, sauvez vous...Domi